



MINISTÈRE armées
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations



Metz, le 03 AOUT 2022
N° 503466 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

D. G.

11 8 AOUT 2022

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le président de la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral.

OBJET : arrêt de projet du RLPi de la CU Dunkerque Grand Littoral – département (59).

RÉFÉRENCE : lettre de consultation du 7 juillet 2022.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté pour avis sur l'arrêt de projet du règlement local de publicité intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque arrêté par le conseil de communauté du 30 juin 2022.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que de nombreux immeubles militaires sont implantés sur la commune de Dunkerque. Je demande qu'aucun panneau publicitaire ne soit apposé sur ces immeubles.

J'émetts un avis favorable à ce document d'urbanisme sous réserve de la prise en compte de la remarque susvisée.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel Philippe de Danne,
chef du bureau stationnement infrastructure

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES:

- CU Dunkerque Grand Littoral ;
- ESID Metz.

COPIES :

- COMBdD Lille ;
- USID Lille.

FB